



NOTE DE PLAIDOYER SUR LES ALLÉGATIONS DE VIOLENCES SEXUELLES ET BASÉES SUR LE GENRE VSBG PERPÉTRÉES PAR LES HOMMES EN UNIFORME

La crise du M23, débutée par la résurgence de ce mouvement en novembre 2021, s'est accélérée en mars 2022 et a causé des mouvements de population ainsi que la détérioration de la situation sécuritaire et de protection dans plusieurs territoires de la province du Nord Kivu. De mars 2022 à date, on dénombre 91,946 ménages PDI, soit 450,857¹ individus déplacés, entre les territoires de Lubero, Masisi, Nyiragongo, et Rutshuru. Dans le territoire de Nyiragongo, 50,169 ménages soit 240,579 individus sont déplacés pour fuir les affrontements entre les FARDC et les miliciens.

Les personnes affectées, dont en majorité des femmes et des filles, sont hébergées actuellement dans les centres collectifs et parfois au bord des routes où les conditions de vie sont très rudes et caractérisées par la promiscuité dans les sites, le manque de moyens de subsistance, le manque d'abris, autant de facteurs de risques de violences basées sur le genre VBG.

La présence et les mouvements de groupes armés étatiques et non étatiques, constituent également un facteur amplifiant les cas des VBG en particulier les violences sexuelles. Dans le territoire de Nyiragongo, les femmes et filles seraient ciblées par un acteur armé étranger et par les bandits armés lors qu'elles se rendent aux champs et dans le Parc National des Virunga à la recherche de moyens de survie– Monitoring de protection

NK (INTERSOS /UNHCR – rapport mensuel novembre 2022

Au-delà des actes commis par les miliciens et acteurs armés non étatiques, plusieurs acteurs ont rapporté une recrudescence des cas de VBG incluant des violences sexuelles sur mineur.es dans les sites à proximité des camps de positions des FARDC, notamment les sites de déplacés de Kibati, Buvira, Munigi, Mudja et Rusayo dans le territoire de Nyiragongo. Ces mêmes allégations ont été relatées dans le Grand Nord².

Des organisations ont remonté les faits aux autorités compétentes, mais les rapports et note d'information indiquent que des preuves de ces actes ont été exigées par les autorités pour prendre des mesures idoines pour la protection des civils. Ceci entrave non seulement le respect du principe "Do no Harm" mais également les principes directeurs³ clés pour assurer de ne pas nuire au/à la survivant(e) de violences basées sur le genre.

Pour rappel, le Gouvernement de la RDC s'est engagé à sortir de la liste noire des Nations Unies en mettant un terme aux violations graves des droits de l'enfant en période de conflit armé mais également aux violences sexuelles liées aux conflits y compris sur les mineur.es.

En 2013, le Gouvernement de la RDC a affirmé son engagement de lutter contre les

¹Rapport de la Commission Mouvements de Population (CMP) Nord Kivu du 6 décembre 2022

²Dans le village de Vulamba (ZS Butembo), plus de 6 cas dont 2 sur mineures ont été rapportés dans la semaine du 27 novembre.

³ Droit à la Sécurité, Droit à la Confidentialité, Droit à la Dignité et à l'Autodétermination et le Droit à la Non-Discrimination <https://gbvguidelines.org/fr/accueil/>



violences sexuelles liées aux conflits (VLSC) par la signature du Communiqué Conjoint entre le Gouvernement de la RDC et les Nations Unies définissant leurs conditions de collaboration pour mettre fin aux VSLC et l'Addendum au Communiqué Conjoint en 2019. Par ailleurs, des plans d'action pour lutter contre ces actes ont été signés et mis en œuvre à la fois par les FARDC (2014) et la PNC (2019) - 350 commandants ont signé ces engagements-.

Cependant, les rapports et alertes sur ces violences commises par les acteurs armés étatiques y compris les récentes allégations démontrent que plusieurs défis subsistent et nécessitent un engagement continu.

Impacts et conséquences

Les conséquences de ces actes sont tant au niveau individuel, que communautaire. Au niveau individuel, malgré les efforts pour faciliter les services de proximité incluant la prise en charge médicale des cas de viols dans les 72h pour diminuer les risques d'infection au VIH, plusieurs victimes ont déclaré ne pas se sentir suffisamment en sécurité pour accéder aux points de service ou encore préfèrent se rendre dans les structures éloignées de leur milieu de vie par crainte de représailles des auteurs ou de la stigmatisation communautaire. Cela impacte les besoins en financement afin de couvrir les frais de transport liés à ces déplacements, mais également le retard dans la prise en charge à cause du manque d'acteurs offrant les interventions de cash pour le transport tant dans le Grand Nord que le Petit Nord. Les grossesses précoces ou non désirées, ou la

transmission des IST et les traumatismes psychologiques sont d'autres conséquences sanitaires que subissent les victimes.

Au niveau communautaire, lorsque des actes de violence sont perpétrés par ceux qui sont censés protéger les populations, cela provoque une profonde méfiance et exacerbe les problèmes existants de protection. La perception de l'impunité des auteurs pousse certaines victimes à accepter des arrangements à l'amiable, dont les cas de mariage précoce dénoncé à Kibati, ce qui nuit davantage à la cohésion sociale.

Plus spécifiquement, les violences sexuelles commises à l'égard des enfants présente d'importants facteurs de risques dans l'apparition de problèmes de santé graves, d'adaptation psychologique et sociale qui peuvent perdurer à long terme. Les symptômes de stress post-traumatique, la détresse psychologique et les comportements à risque sont parmi les conséquences principales de l'agression sexuelle qui sont le plus observées chez les enfants. Les perceptions communautaires néfastes envers les enfants survivants de VBG sont également des facteurs de risques important ; notamment au regard du rejet familial et des stigmas y relatif.

De ce fait, il est urgent que le Gouvernement ainsi que les acteurs impliqués dans la réponse humanitaire dans ces territoires prennent des mesures nécessaires pour protéger la population de ces cas de violences sexuelles, mettre fin à l'impunité et atténuer les risques liés aux VBG.

RECOMMANDATIONS

Au Gouvernement

- Renforcer la mise en place et les mécanismes de suivi du plan d'action des FARDC et PNC pour la lutte contre les violences sexuelles liés aux conflits ;

Pour tout complément d'informations, veuillez contacter
Mme Anita Akumiah, Coordinatrice Nationale du GBV AoR akumiah@unfpa.org ou
Mme Esméralda Alabré, Coordinatrice du GBV AoR au Nord Kivu alabre@unfpa.org

- Renforcer la redevabilité des hommes en uniforme envers les communautés affectées et la lutte contre l'impunité pour les actes de VSLC ;
- Mettre en place et renforcer les mesures de protection des victimes, des acteurs et des ONGs qui dénoncent ces actes.

A la communauté Humanitaire

HCT

- Renforcer le plaidoyer auprès du Gouvernement pour la protection des civils contre les abus des droits humains, les violences basées sur le genre incluant les violences sexuelles liées aux conflits VSLC par des acteurs armés conformément à l'Addendum au communiqué conjoint sur les VSLC ;
- Soutenir le plaidoyer auprès des donateurs et des agences d'aide internationale afin de garantir le financement des programmes de lutte contre les VSLC et de contribuer à l'intensification des activités de prévention et la prestation de services holistique ainsi que les programmes de réparation aux victimes;
- **À tous les clusters** Intégrer l'atténuation des risques de VBG, conformément au principe "Do no harm ", dans les activités des clusters et des secteurs pour parer aux enjeux les VBG commises par les hommes en uniforme dans les sites de déplacés.
- **CCCM + Cluster Protection** : Renforcer la collaboration avec le SC VBG pour les audits de sécurité en matière de VBG dans les sites pour atténuer les facteurs de risque incluant les VSLC dans les territoires de Nyiragongo, mais également de Masisi, Béni et du Sud Lubero.
- **BCNUDH** Renforcer les investigations sur les allégations de VSLC
- **À tous les acteurs** : Produire des notes d'informations afin de signaler rapidement les cas de VBG pour renforcer la dénonciation et le plaidoyer.
- **SC VBG** En collaboration avec les acteurs de protection, renforcer les activités de sensibilisation et de prévention pour les communautés et les hommes en uniforme.
 - ◆ **Acteurs du SC VBG** : Intégrer le paquet de transport dans la prise en charge holistique des survivantes surtout dans les projets cash transfert –
 - ◆ Garantir un accès sur et confidentiel aux services de prise en charge
 - ◆ Renforcer la sensibilisation des communautés sur les concepts clés VBG et la diffusion du circuit de référencement sur la prise en charge holistique.

Actions en cours et planifiées

- Réunion des acteurs clés⁴ avec les AT – **janvier 2023**
- Renforcer la sensibilisation des communautés sur les circuits de référencement pour la prise en charge des VBG- **en continu**
- Organiser des formations pour les hommes en uniforme sur les concepts clés VBG – **janvier-mars 2023**

⁴ GBV AoR, Cluster Protection, GTPE, OCHA, BCNUDH, la DiviGenre et Divas